

Conseil municipal

**PISCINE MUNICIPALE D'ONEX-PARC - RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES -
CRÉDIT D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE FR. 75'000.00.**

Vu l'état de vétusté des infrastructures

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection

Vu l'audit du bâtiment par le programme Stratus

Vu le bilan énergétique de ce dernier ;

Vu la volonté communale de soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier onésien ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m et 31

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

Par 24 oui sur 25 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. De procéder à une étude de faisabilité pour les travaux de rénovation des infrastructures de la piscine municipale d'Onex-Parc ;
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 75'000.00 pour cette étude de faisabilité ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
5. En cas de non-réalisation du projet ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon ;
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 75'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude.

Signature : *Romain Gantli*

* * *